



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

Commune de Mont-Vully
Route Principale 65
1786 Nant

Service de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires SAAV
Amt für Lebensmittelsicherheit
und Veterinärwesen LSVW



STS 0161

Laboratoire

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 80 00, F +41 26 305 80 09
www.fr.ch/saav

Courriel: saav-cc@fr.ch

COPIE

Givisiez, le 18 juin 2020

RAPPORT D'ANALYSE - DÉCISION

V 1

N° de dossier : 20-FR-21706

CONTEXTE

But du contrôle : Autocontrôle / Eau potable / Commune de Mont-Vully
Prélèvement du : 03.06.2020 Effectué par : Monsieur Dominique BIOLLEY Date arrivée : 03.06.2020
Remarque : Ce prélèvement a été effectué durant une période sèche. Pour rappel, **les prélèvements doivent couvrir les périodes où les conditions sont les plus défavorables pour la qualité de l'eau consommée** (notamment: à la suite de conditions météorologiques défavorables).

Le SAAV se réserve le droit de refuser, dans le cadre des analyses d'autocontrôle, les échantillons d'eau qui n'auront pas été prélevés selon ces instructions (voir à ce sujet la Directive du SAAV concernant les analyses d'autocontrôle à effectuer dans le domaine de la distribution d'eau potable).

Conditions météo : Météo des dernières 24 heures: sec
Météo 2-5 jours avant le prélèvement: sec

RÉSULTATS



N° d'échantillon : 20-75306 - Eaux souterraines avant le traitement, destinées à être utilisées comme eau potable

Secteur : 050 - Secteur Vaillet
Lieu de prélèvement : 02 - Réservoir principal Vau de Nant, ensemble des sources, avant UV, Sugiez
Température de l'eau : 11.9 °C
Débit [l/min] : 10

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-015	Couleur*		incolore	
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	554 ± 11	
FR-MO-ISO 7027	Turbidité	UT/F	0.06 ± 0.03	
FR-LC-M-537-037	Nitrite	mg/L	<0.05	
FR-LC-M-537-037	Nitrate	mg/L	12 ± 0.5	
FR-LC-M-537-038	Ammonium	mg/L	<0.05	
FR-LC-M-537-039	Dureté totale	°fH	32.8 ± 1.3	
FR-LC-M-537-038	Calcium	mg/L	90 ± 3	
FR-LC-M-537-038	Magnésium	mg/L	25 ± 0.7	

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	37	
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	

*: Paramètre mesuré à l'aide d'une méthode non accréditée.

Appréciation de l'échantillon :

Pour les paramètres analysés, cet échantillon répond aux exigences fixées par l'OBPD pour l'eau potable.

N° d'échantillon : 20-75307 - Eaux souterraines avant le traitement, destinées à être utilisées comme eau potable

Secteur : 052 - Secteur Val Florenche
 Lieu de prélèvement : 02 - Réservoir Vau de Nant, ensemble des sources Val Florenche, avant UV, Sugiez
 Température de l'eau : 12 °C
 Débit [l/min] : 51

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-015	Couleur*		incolore	
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	605 ± 12	
FR-MO-ISO 7027	Turbidité	UT/F	0.1 ± 0.03	
FR-LC-M-537-037	Nitrite	mg/L	<0.05	
FR-LC-M-537-037	Nitrate	mg/L	12 ± 0.5	
FR-LC-M-537-038	Ammonium	mg/L	<0.05	
FR-LC-M-537-039	Dureté totale	°fH	36.4 ± 1.4	
FR-LC-M-537-038	Calcium	mg/L	99 ± 4	
FR-LC-M-537-038	Magnésium	mg/L	29 ± 0.8	

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	11	
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	3	
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	1	

*: Paramètre mesuré à l'aide d'une méthode non accréditée.

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon **ne répond pas aux exigences** fixées par l'OBPD pour l'eau potable pour le(s) paramètre(s) suivant(s):

- *Escherichia coli* (germes d'origine fécale)
- *Enterococcus spp.* (germes essentiellement d'origine fécale).

Le résultat d'analyse de cette eau brute démontre que celle-ci doit faire l'objet d'un traitement efficace et parfaitement maîtrisé.

N° d'échantillon : 20-75308 - Eau potable après le traitement

Secteur : 053 - Secteurs Vaillet & Val Florenche
 Lieu de prélèvement : 01 - Réservoir Vau de Nant, après UV, Sugiez
 Température de l'eau : 12 °C
 Débit [l/min] : 91

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	588 ± 12	
FR-MO-ISO 7027	Turbidité	UT/F	0.1 ± 0.03	max. 1.0

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	1	max. 20
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

N° d'échantillon : 20-75309 - Eaux souterraines avant le traitement, destinées à être utilisées comme eau potable

Secteur : 054 - Secteur Vaux de Praz
 Lieu de prélèvement : 01 - Chambre UV, avant UV, Sugiez
 Température de l'eau : 13.5 °C
 Débit [l/min] : 31

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-015	Couleur*		incolore	
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	596 ± 12	
FR-MO-ISO 7027	Turbidité	UT/F	1.4 ± 0.03	max. 1.0
FR-LC-M-537-037	Nitrite	mg/L	<0.05	
FR-LC-M-537-037	Nitrate	mg/L	27 ± 1	
FR-LC-M-537-038	Ammonium	mg/L	<0.05	
FR-LC-M-537-039	Dureté totale	°fH	34.8 ± 1.4	
FR-LC-M-537-038	Calcium	mg/L	100 ± 4	
FR-LC-M-537-038	Magnésium	mg/L	24 ± 0.6	

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	110	
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	1	
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

*: Paramètre mesuré à l'aide d'une méthode non accréditée.

Appréciation de l'échantillon :

Cette eau brute ne répond pas aux exigences fondamentales pour la qualité de l'eau dans le but d'une désinfection UV

- efficace telles que définies dans le Guide officiel des bonnes pratiques destiné aux distributeurs d'eau potable (norme W12 de la SSIAGE, partie 2, module F Désinfection UV), ceci pour le paramètre physique suivant:

- turbidité ≥ 1 FNU.

Base légale : art. 4 al. 2 OPBD

Cet échantillon est contesté.

N° d'échantillon : 20-75310 - Eau potable après le traitement

Secteur : 054 - Secteur Vaux de Praz
 Lieu de prélèvement : 02 - Chambre UV, après UV, Sugiez
 Température de l'eau : 13.7 °C
 Débit [l/min] : 51

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20°C)	$\mu\text{S/cm}$	596 \pm 12	
FR-MO-ISO 7027	Turbidité	UT/F	1.5 \pm 0.03	max. 1.0

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	0	max. 20
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

- Cet échantillon ne répond pas aux exigences pour l'eau potable pour le paramètre physique suivant:

- turbidité.

Base légale : art. 3 et annexe 1 de l'ordonnance du DFI du 16 décembre 2016 sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11).

Cet échantillon est contesté.

N° d'échantillon : 20-75311 - Eau potable dans le réseau de distribution

Secteur : 001 - Distribution Sugiez
 Lieu de prélèvement : 11 - Déchetterie, bureau, robinet lavabo, Chemin du Gor , Sugiez
 Température de l'eau : 18.8 °C

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20°C)	$\mu\text{S/cm}$	369 \pm 7	
FR-MO-ISO 7027	Turbidité	UT/F	0.08 \pm 0.03	max. 1.0

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	3	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

N° d'échantillon : 20-75312 - Eau potable dans le réseau de distribution

Secteur : 001 - Distribution Sugiez
 Lieu de prélèvement : 15 - Centre sportif du Chablais, robinet lavabo cuisine, Chemin du Chablais 21 , Sugiez
 Température de l'eau : 19.8 °C

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	318 ± 6	
FR-MO-ISO 7027	Turbidité	UT/F	0.2 ± 0.03	max. 1.0

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	3	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

N° d'échantillon : 20-75313 - Eau potable dans le réseau de distribution

Secteur : 008 - Distribution Praz
 Lieu de prélèvement : 02 - Michel Pellet, robinet cave à vin, Chemin du Ruisseau 3 , Praz (Vully)
 Température de l'eau : 13.2 °C

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-015	Couleur*		incolore	incolore
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	285 ± 6	
FR-MO-ISO 7027	Turbidité	UT/F	0.06 ± 0.03	max. 1.0
FR-LC-M-537-037	Nitrite	mg/L	<0.05	max. 0.50
FR-LC-M-537-037	Nitrate	mg/L	5 ± 0.2	max. 40
FR-LC-M-537-038	Ammonium	mg/L	<0.05	max. 0.10
FR-LC-M-537-039	Dureté totale	°fH	14.3 ± 0.6	
FR-LC-M-537-038	Calcium	mg/L	47 ± 2	
FR-LC-M-537-038	Magnésium	mg/L	6 ± 0.2	

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	1	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

*: Paramètre mesuré à l'aide d'une méthode non accréditée.

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

N° d'échantillon : 20-75314 - Eau potable dans le réseau de distribution

Secteur : 009 - Distribution Nant
 Lieu de prélèvement : 03 - Four communal, lavabo cuisine, Chemin des Cordils 2 , Sugiez
 Température de l'eau : 14.7 °C

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	291 ± 6	
FR-MO-ISO 7027	Turbidité	UT/F	0.08 ± 0.03	max. 1.0

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	1	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

N° d'échantillon : 20-75315 - Eau potable dans le réseau de distribution

Secteur : 009 - Distribution Nant
 Lieu de prélèvement : 09 - Réservoir alimentation Vau de Nant, conduite de départ (ensemble), Sugiez
 Température de l'eau : 12.6 °C

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-015	Couleur*		incolore	incolore
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	477 ± 10	
FR-MO-ISO 7027	Turbidité	UT/F	0.2 ± 0.03	max. 1.0
FR-LC-M-537-037	Nitrite	mg/L	<0.05	max. 0.50
FR-LC-M-537-037	Nitrate	mg/L	10 ± 0.4	max. 40
FR-LC-M-537-038	Ammonium	mg/L	<0.05	max. 0.10
FR-LC-M-537-039	Dureté totale	°fH	27.2 ± 1.1	
FR-LC-M-537-038	Calcium	mg/L	78 ± 3	
FR-LC-M-537-038	Magnésium	mg/L	19 ± 0.5	

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	0	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

*: Paramètre mesuré à l'aide d'une méthode non accréditée.

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

MESURE(S)

- 1 Le distributeur vérifie / fait vérifier **immédiatement** le fonctionnement de l'installation de traitement UV et la mise en décharge automatique.
Pour rappel, l'installation de traitement UV doit obligatoirement être équipée d'un turbidimètre couplé à une vanne de décharge automatique afin d'éviter des turbidités trop élevées, qui empêchent le fonctionnement correct de la désinfection UV.
- 2 Le distributeur: Délai: 31.08.2020
1. établit / fait établir les causes des défauts constatés en matière de turbidité;
 2. définit, sur cette base, les mesures à mettre en place afin de garantir la maîtrise de la turbidité de l'eau **avant et après** le traitement UV;
 3. met à jour, pour ce paramètre, l'analyse de dangers requise dans le cadre de l'autocontrôle;
 4. applique les mesures ainsi définies;
 5. en surveille l'efficacité au moyen de nouvelles analyses d'autocontrôle;
 6. et informe par écrit le SAAV, dans le délai imparti ci-contre, du résultat des actions à entreprendre selon points 1 à 5 ci-dessus.

Pour rappel, tout distributeur d'eau est tenu de fournir au consommateur intermédiaire ou final, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau (art. 5 OPBD); doivent également en être informées les entreprises auxquelles cette eau est distribuée - en particulier les établissements alimentaires utilisant cette eau comme matière première.

INSOUMISSION À DÉCISION DE L'AUTORITÉ

L'inexécution des mesures notifiées ci-dessus constitue une infraction pénale punissable d'une amende (en application de l'art. 292 du code pénal : « celui qui ne se sera pas conformé à une décision à lui signifiée, sous la menace de la peine prévue au présent article, par une autorité ou un fonctionnaire compétents sera puni d'une amende »).

ÉMOLUMENTS

Les émoluments vous sont facturés conformément aux dispositions de l'ordonnance du 19 août 2014 fixant le tarif des frais du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OFSAAV, RSF 821.30.16).

Émoluments : 1788.75 CHF (Montant HT)

VOIES DE DROIT

En application des art. 67 et 70 de la loi fédérale du 20 juin 2014 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI, RS 817.0) et de l'art. 11 de la loi sur la sécurité alimentaire du 13 juin 2007 (LSAI, RSF 821.30.1), la présente décision peut faire l'objet d'une opposition auprès du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez, dans les 10 jours dès la communication de la présente notification. L'opposition doit être notifiée par écrit, être brièvement motivée et contenir les conclusions de l'opposant, puis envoyée par courrier postal.

Xavier GUILLAUME
Chef de l'inspectorat des denrées alimentaires et
objets usuels

Ce rapport a été produit par voie électronique et est valable sans signature

Le présent rapport d'analyse ne concerne que le ou les échantillon(s) soumis. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

Original à : Commune de Mont-Vully, Route Principale 65, 1786 Nant

Copie(s) à : ABV Association de l'alimentation en eau des communes de la Broye et du Vully, Place du Château 1, 1566 St-Aubin FR
AIDCOM Services Sàrl, Monsieur Thierry BOVET, Chemin des Artisans 6, 1580 Avenches